

Savoir bien investir Conseils pratiques: Les règles d'or de l'investisseur

Quelques conseils pour bien investir

Publié le 19 octobre 2018

Vous souhaitez assurer l'avenir de vos enfants, préparer votre retraite ou constituer un capital à transmettre plus tard ? Autant de projets de long terme pour lesquels vous pouvez envisager de diversifier votre épargne en bourse. Quelles sont les précautions à prendre ?

Comment bien investir ?

Vous souhaitez assurer l'avenir de vos enfants, préparer votre retraite ou constituer un capital à transmettre plus tard ? Autant de projets de long terme pour lesquels vous pouvez envisager de diversifier votre épargne en bourse. Quelles sont les précautions à prendre ?

Comment bien investir ?

Conseil n°1 : soyez prêt avant d'investir

- Vérifiez que vous disposez d'une capacité d'épargne régulière...
- ... et d'une épargne de précaution déjà constituée disponible en cas de difficultés imprévues.
- Définissez l' **objectif de votre placement**.
- Déterminez l' **horizon de votre placement** et assurez-vous que vous n'aurez pas besoin de l'argent investi sur cette durée.
- Identifiez les **risques** que vous êtes prêt à prendre.
- Fixez-vous une limite : un montant que vous ne dépasserez pas, même pour « renflouer » votre investissement en cas de pertes.



Focus : l'importance du risque dans le choix du placement Vous ne choisirez pas d'investir dans les mêmes placements en fonction du niveau de risque que vous êtes prêt à prendre. Par exemple, les placements garantis conviendront à ceux qui ne veulent prendre aucun risque. Si vous êtes prêt à assumer du risque, vous pouvez par exemple opter pour un placement diversifié en actions et en obligations. Dans ce cas, le temps est votre allié : avec un horizon de placement lointain, les perspectives de rendement sont meilleures et le risque est moindre. Un placement en actions, qui reste risqué sur 5 ans, l'est bien moins sur 15 ans.

Conseil n°2 : effectuez les vérifications avant de signer

- Vérifiez que le produit qui vous est proposé est autorisé à la commercialisation en France.
- Vérifiez les autorisations de votre intermédiaire financier.
- Assurez-vous que votre intermédiaire vous a fourni la documentation obligatoire et lisez-la attentivement.

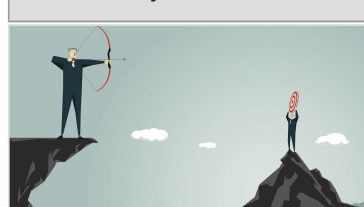
Conseil n°3 : suivez vos placements après avoir investi

- Intéressez-vous à l'actualité économique et financière.
- Lisez **régulièrement** la documentation et les informations relatives à votre placement.
- Soyez patient : respectez vos choix d'investissement initiaux et investissez régulièrement. Vouloir obtenir une rentabilité rapide en essayant de jouer avec les fluctuations à court terme des marchés, c'est souvent faire de mauvais choix.
- Restez en contact avec votre intermédiaire financier et avec lui, vérifiez que votre investissement correspond toujours à vos objectifs et à votre profil.



Focus : diversifier pour réduire le risque Réduire le risque, c'est avoir le temps devant soi, mais c'est aussi **diversifier son épargne**. Comment ? En choisissant des placements qui n'évoluent pas dans le même sens : des actions de différents pays et secteurs économiques, des obligations de différentes monnaies, etc. Une bonne diversification réduit les fluctuations de la valeur de l'épargne et procure une valorisation plus régulière du capital.

Définir ses objectifs



Fixer son horizon de placement



Comment diversifier un placement ?



Haut de page